



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



© Bastien Louboutin



© Perrine Jaquot



© Sonia Richaud



© Daniel Morel



# Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage du PNA en faveur des Papillons de jour 1<sup>er</sup> avril 2022

Rédigé par Gaëlle SOBCZYK-MORAN  
Révisé par Jean-Marc SALLES  
Mise en page par Agathe AMIN  
15/06/2022.



Animation : Gaëlle SOBCZYK-MORAN (animatrice du PNA pour l'Opie) & Jean-Marc SALLES (coordinateur du PNA pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Présents (40) :

<b>Niveau national</b>	Florian BARNIER (UMS Patrinat OFB-CNRS-MNHN), Daniel CAMBON (ONF), Pascal DUPONT (MNHN-OFB-CNRS), Benoît FONTAINE (MNHN), Xavier HOUARD (Opie), Alexia MONSAVOIR (Opie), Jeanne-Marie ROUX-FOUILLET (MTES), Laurent SERVIÈRE (RNF), Gaëlle SOBCZYK-MORAN (Opie)
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	Jean-Marc SALLES (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Mallorie SOURIE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	Quentin BARBOTTE (SHNA-OFAB), Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU (CBNFC-Ori)
<b>Bretagne</b>	Floriane FLACHER-GESLIN (GRETIA)
<b>Centre-Val de Loire</b>	Serge GRESSETTE (CEN Centre-Val de Loire), Mathieu WILLMES (DREAL Centre-Val de Loire)
<b>Corse</b>	Fabrice TORRE (DREAL Corse)
<b>Grand Est</b>	David DEMERGES (CEN Lorraine), Annaëlle MULLER (CEN Alsace), Julien PELLÉ (CEN Champagne-Ardenne)
<b>Hauts-de-France</b>	Guillaume DELPORTE (GON), Kévin GRUAU (Picardie Nature), Guillaume KOTWICA (DREAL Hauts-de-France), Sébastien MAILLER (Picardie Nature)
<b>Île-de-France</b>	Raphaël VANDEWEGHE (Opie), Bastien MOREIRA-PELLET (DRIEAT)
<b>Normandie</b>	Loïc CHEREAU (GRETIA), Florent CLET (DREAL Normandie), Julia COMBRUN (PNR Normandie-Maine), Adrien SIMON (CEN Normandie)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	Pierre-Yves GOURVIL (CEN Nouvelle-Aquitaine), Gaëlle GUYON (SEL), Thomas HODÉE (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
<b>Occitanie</b>	Laetitia BABILLOTE (DREAL Occitanie), Baptiste CHARLOT (CEN Occitanie), Bastien LOUBOUTIN (Opie),
<b>Pays de la Loire</b>	Johannic CHEVREAU (CEN Pays de la Loire), Sandrine GOUIN (AELB)
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	Sonia RICHAUD (CEN PACA)
<b>Belgique</b>	Philippe GOFFART (Service Public de Wallonie)

Excusés (4) :

Nicolas AMIEUX (Bretagne Vivante), Yann BAILLET (Flavia APE), Camille LEROY (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Aurélie SOISSONS (CEN Auvergne).

*Ce compte-rendu présente l'avancement du plan national d'actions pour la conservation des papillons diurnes ainsi que les échanges entre une quarantaine de participants, réunis lors du COPIL national, tenu le 01 avril 2022 par visio-conférence.*

## Résumé

Au 01 avril 2022, trois régions supplémentaires ont validé leur déclinaison régionale en CSRPN ([Nouvelle-Aquitaine](#), [Pays-de-Loire](#) et [Île-de-France](#)), six déclinaisons régionales sont en cours de rédaction et les discussions sur le sujet sont engagées au sein des trois autres régions métropolitaines. En 2022, l'Opie, animateur national du PNA, continuera de soutenir la rédaction des déclinaisons régionales. Les experts régionaux des papillons de jour ont été sollicités pour vérifier les dates des données d'observation des espèces de papillons dans chaque département français, cette sollicitation s'inscrit dans le cadre de l'indicateur de l'ONB. La relance de l'animation nationale du Sterf a débuté par une réunion pour connaître les freins et leviers d'actions pour la réussite de l'animation, le [compte-rendu](#) est disponible. Le 1er atelier visio-thématiques du PNA sur l'Hermitte – *Chazara briseis* s'est tenu le 06 décembre 2021, et dispose d'un [compte-rendu](#). **Trois ateliers par an** seront organisés hors période de terrain, un atelier sur les protocoles de suivi et analyses des espèces de papillons de jour s'est tenu le 08 avril 2022. **Trois vidéos** sur des espèces du PNA ont été publiées en 2021 sur la chaîne [YouTube de l'Opie](#), **cinq vidéos** sont prêtes à être publiées en 2022. Une première [lettre d'information](#) sur le PNA a été envoyée au réseau d'acteurs en octobre 2021 et sera envoyée tous les quatre mois au réseau. L'onglet [ressources](#) du site PNA propose **88 ressources** au 20/05/2022. Une **mallette pédagogique** sur le PNA sera élaborée dans les prochaines années à l'échelle nationale.

Les rencontres inter-régionales sont encouragées selon l'action n°8 du PNA : « **mettre en place les réseaux d'acteurs suprarégionaux** (échelle massifs et bassins) ». L'organisation de ces rencontres est soutenue par la Dreal coordinatrice et l'animation nationale du PNA. Dans ce cadre, le séminaire Alpin s'est déroulé à Grenoble le 14 décembre 2021, environ 50 personnes ont participé et de nombreux **retours d'expériences** en régions ont été présentés.

La méthodologie utilisée pour élaborer l'**indicateur de présence et disparition départementale** des espèces de papillons de jour a été présentée, ainsi que les premiers résultats. Les experts régionaux sont remerciés pour leur travail de vérification des statuts des espèces. La rédaction et les réflexions sont en cours dans le but de publier l'indicateur sur le site de l'ONB et dans un article de la revue *Naturae*.

La [déclinaison Nouvelle-Aquitaine](#) a été validée en CSRPN en juin 2021, le CEN Nouvelle-Aquitaine est la structure référente du PRA, accompagné du SEL Limousin et de Poitou-Charentes Nature pour décider et réaliser les actions dans les anciennes régions. Un **dépôt unique de dossier de financement** est élaboré sous forme d'une convention financière entre les 3 structures référentes. Le PRA est l'outil parfait pour faire du lien, communiquer et harmoniser les actions, il coordonne mais ne met pas les actions en œuvre.

Le CEN et la Dreal PACA ont travaillé ensemble pour rédiger une **demande de dérogation espèces protégées commune** à l'ensemble des acteurs susceptibles de capturer les espèces protégées de papillons dans le cadre du PRA. [Cette note](#) est mise à disposition pour les autres régions.

Le Damier de la succise, espèce inscrite sur la liste des espèces DHFF, facilite la mise en œuvre d'actions en faveur de papillons de jour en Normandie. L'espèce a été prise en compte dans la gestion courante des côteaux calcaires de la région à partir de 2007. Des **suivis standardisés** de l'espèce ont été lancés (CMR, Comptage de nids, aire de vol des imagos...) et la gestion a été ajustée en plaçant des **exclos** où les nids sont concentrés, en mettant en place des **éco-pâturages bovins**. De nombreux acteurs différents (PNR Normandie-Maine, GRETIA, les collectivités, le CEN) œuvrent pour la protection du Damier, grâce à toutes ces actions et au prix d'un fort investissement, les populations sont en expansion en Normandie, ceci est

de bon augure pour agir pour les autres espèces de papillons de la future déclinaison. En effet, 34% des espèces de papillons de la région sont menacées ou déjà disparues ([LR 2022 Papillons de jour de Normandie](#)).

Le projet de réaliser un **catalogue des stations des papillons de jour** en Grand Est permettra de mettre en place une **stratégie d'intervention**, la méthodologie de ce projet a été présentée. Pour chaque station, une fiche renseignant : localisation, présence, foncier, contexte, état de santé, interventions à prévoir sera créée... Un arbre de décision permettra, selon quatre critères, d'attribuer un niveau de priorité d'intervention. En 2022, les stations classées prioritaires seront visitées pour remplir les « fiches visites de stations ». De [nombreux documents](#) sont disponibles pour étudier la méthodologie et se l'approprier.

La commission européenne a sollicité le Museum national d'Histoire naturelle et l'Opie pour participer à un atelier de discussion sur la **conservation des papillons dans la nouvelle stratégie européenne de la biodiversité** et représenter la France. Le fonctionnement du PNA en réseaux régional-national soutenu par le Ministère en charge de l'environnement a été présenté et fait office d'exemple pour l'Europe. La retransmission de l'évènement est disponible [ici](#).

### Diaporama des présentations



Plan national d'actions  
en faveur des  
papillons de jour  
2018 - 2028

## Plan national d'actions Papillons de jour

01 avril 2022

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Table des matières

Introduction de la journée – Présentation du PNA	6
Les actions réalisées en 2021 par l'animation nationale	9
Bilan du séminaire Alpin	10
Indicateur de disparitions et découvertes départementales des papillons de jour	11
Actions prioritaires pour l'animation du PNA pour 2022	14
Sortir des anciennes limites administratives – Déclinaison Nouvelle-Aquitaine	16
Point technique : autorisations de captures des espèces protégées à l'échelle de la région PACA pour les acteurs	17
Retour d'expérience sur le suivi et la gestion de populations de Damier de la succise sur pelouses calcaires	18
Du catalogue des stations à l'outil de stratégie d'intervention	21
Stratégie européenne pour la Biodiversité : l'amélioration de la protection et de la restauration des populations de papillon	23

Le plan national est multi-espèces, 38 espèces sont concernées sur 253 espèces de papillons de jour recensées en France. Les espèces méditerranéennes y sont bien représentées et 50% des espèces utilisent des habitats de milieux ouverts et secs, le reste étant des espèces de zones humides et forestières. Des **espèces de priorité régionale** peuvent être ajoutées aux déclinaisons régionales en plus des espèces inscrites au PNA. L'animation nationale est subventionnée annuellement à hauteur de 30 000 € par la Dreal coordinatrice (Auvergne-Rhône-Alpes), avec une enveloppe supplémentaire variable selon les outils nationaux à développer, ensuite, chaque Dreal dispose d'un budget pour financer l'animation régionale du PRA.

Ce plan se décline en **13 actions structurés en 5 axes** : décliner le plan dans chaque région ; améliorer les connaissances au service de l'action ; développer les réseaux régionaux ; conserver les espèces et habitats ; sensibiliser, former et communiquer sur le PNA. Les données du PNA permettent d'identifier les secteurs à enjeux pour les papillons dans le cadre de la SCAP, des MAEC, DOCOB, contrats Natura 2000 et de la séquence ERC.

Jeanne-Marie ROUX-FOUILLET souhaite ajouter des éléments d'actualités sur la politique PNA, avec par exemple, un communiqué de presse par la secrétaire d'état datant du 3 février 2022. Les PNA sont souvent mis en valeur ces dernières années, le 15 mars 2022, la 3ème stratégie nationale de la biodiversité a été publiée. Ses objectifs sont de **développer des plans d'actions espèces**, ainsi que le plan Pollinisateurs. Concernant les mesures objectivées, il faut renforcer la protection des espèces. Elle ajoute que les financements pour la biodiversité sont favorables avec une **augmentation des montants alloués aux plans nationaux d'actions**. Huit nouveaux PNA ont été élaborés récemment et ont la garantie d'être financés.

### Tour de table : l'avancée des déclinaisons du plan en régions

<b>Déclinaison régionale</b>	<b>Nombre d'espèces du PNA</b>	<b>En cours d'élaboration</b>	<b>Validée</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	29		En 2019
Bourgogne-Franche-Comté	18	Examen CSRPN prévu fin 2022	
Bretagne	3	Discussions engagées fin 2021	
Centre-Val de Loire	11		En 2020
Corse	5	Etat des lieux OK mais pas de PRA officiel	
Grand Est	17	Examen CSRPN prévu fin 2022	
Hauts-de-France	7	Rédaction débutée en 2022	
Île-de-France	2		En 2022
Normandie	5	Discussions engagées en 2022	
Nouvelle-Aquitaine	11		En 2021
Occitanie	21	En cours de finalisation	
Pays de la Loire	7		En 2021
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24		En 2021

**Hauts-de-France** : la Liste Rouge est préétablie pour sélectionner les espèces à intégrer au PRA, un questionnaire d'enquête en Hauts-de-France a été lancé pour recenser les actions en faveur des papillons et l'atelier de rédaction des fiches actions s'organise.

**Normandie** : Une concertation entre les partenaires impliqués sur les rhopalocères en Normandie va débiter et les fiches actions seront rédigées en coanimation entre le GRETIA et le CEN Normandie. La pré-liste d'espèces normandes a été validée en mars 2022.

**Île-de-France** : La déclinaison a été validée en CSRPN en mars 2022, l'animation débute avec une enquête participative sur la Lucine, ainsi qu'avec les élus de la Vallée du Petit Morin pour sensibiliser à la préservation du Cuivré des marais, dernière localité où est recensée l'espèce en Île-de-France.

**Grand Est** : Le plan régional est en cours de rédaction et devrait passer en octobre en CSRPN. Un projet de catalogue des stations a été initié en 2021 pour identifier les stratégies d'intervention. Ils travaillent sur beaucoup d'espèces de milieux secs et les grands Satyridés avec de la formation, sensibilisation et de la recherche des espèces sur des anciennes stations. Un travail sur des guides de prescriptions sylvicoles sur le Damier du frêne et la Bacchante est réalisé avec l'ONF.

**Bourgogne-Franche-Comté** : La déclinaison se finalise et sera prochainement mise en page et envoyée en CSRPN. 42 espèces y sont intégrées, dont 18 de priorité nationale et 24 de priorité régionale, avec beaucoup d'enjeux sur les espèces de tourbières. Un programme d'actions sur le Damier du frêne dans le Parc national de forêts va débiter par une réunion avec la SHNA, le CEN Bourgogne, le CEN Champagne-Ardenne, le CBNFC-Ori.

**Centre-Val de Loire** : 2ème année de mise en œuvre de la déclinaison. Concentration sur le Damier du frêne, les populations du Loiret sont frontalières des forêts de l'Yonne. Un protocole commun de description des frênes-hôtes des nids de chenilles pourrait être intéressant à réfléchir. La liste rouge régionale est en cours de mise à jour. 3 plaquettes et 3 posters sur les papillons de jour autour de 3 entrées milieux sont en cours de réalisation avec la Dreal (forêts, milieux ouverts secs et zones humides). Deux projets d'Atlas départementaux sont réalisés (Cher et Indre-et-Loire). Dans le cadre du programme France Relance, des actions de restauration de landes humides en faveur de *Phengaris alcon alcon* et de prairies à *Euphydryas aurinia* sont mises en œuvre.

**Bretagne** : Des discussions se sont engagées en automne 2021 avec le bilan du plan *Maculinea* pour donner suite à cette déclinaison. Sur la base de la liste rouge régionale de 2018 des espèces seront intégrées à la déclinaison, avec une approche par habitat tel que les landes humides. Un ou plusieurs ateliers de rédaction des fiches actions et de validation des espèces sont prévus en 2022. Les suivis du premier plan sont toujours en cours et seront intégrés à la déclinaison du PNA.

**Pays de la Loire** : La déclinaison comporte 35 espèces dont 29 d'enjeux régionaux, elle a été validée en 2021. Un programme de connaissances sur le Damier de la succise est en cours de 2020 à 2022 dans le but de restaurer des prairies en faveur de l'espèce. Les pelouses sèches seront étudiées par un programme d'amélioration des connaissances. Les populations de Nacré de la sanguisorbe et d'autres espèces en danger critique d'extinction seront recherchées en 2022.

**Nouvelle-Aquitaine** : En 2021, il y a eu un travail de coordination et d'organisation du réseau régional pour rédiger la déclinaison, validée en juin. Une des principales actions a été de

rapprocher les autres plans régionaux d'actions au PRA Nouvelle-Aquitaine (Pollinisateurs, Messicoles, Etangs et ornières littoraux, Sentinelles du climat, PNR). Des liens avec le CRPF et l'ONF sont mis en avant pour travailler sur le Fadet des laïches, espèce phare de la région.

**Auvergne-Rhône-Alpes** : La déclinaison présente un état des lieux (2019) sur les espèces intégrées au plan avec des préconisations d'actions qui pourraient être proposées, elle n'a donc pas été validée en CSRPN. Plusieurs actions sont financées chaque année. Exemple d'action récente : un diagnostic de onze tourbières dans le Massif du Sancy a été réalisé par le CEN Auvergne, avec la restauration de trois d'entre elles. Un test d'étrépage avait été réalisé pour favoriser la gentiane pneumonanthe, espèce-hôte de l'Azuré des mouillères. Dès la première année des gentianes poussaient et des pontes ont été recensées dès la troisième année.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Le budget de la déclinaison (2021) est dédié uniquement à l'animation régionale, ce sont les acteurs régionaux qui portent les actions sur le territoire. Une demande de dérogation commune espèces protégées a été élaboré avec la Dreal et le CEN PACA. Il a fallu 4 mois de rédaction pour 46 acteurs autorisés. Le Parc national du Mercantour est accompagné par l'animation régionale pour suivre les papillons des parcs nationaux avec le protocole Chronoventaire, afin que les agents soient formés à l'identification des papillons et à leur suivi. Les espèces considérées comme disparues dans la région sont recherchées. Les populations d'Apollon sont étudiées génétiquement.

**Occitanie** : La rédaction du plan régional est en cours de finalisation. Un groupe de travail sur *Boloria aquilonaris* s'est réuni avec des acteurs d'Auvergne pour coordonner les prospections sur cette espèce en Margeride. Le Groupe ornithologique du Roussillon et le CEN Occitanie ont obtenu un financement Mobiodiv'restauration de l'OFB pour conserver les dernières stations d'*Euphydryas desfontaiini*. Un projet de modélisation des communautés de papillons et d'indicateurs à l'échelle paysagère pour évaluer la qualité des trames à l'échelle de la région Occitanie va être lancé. L'animation régionale a été sollicitée pour émettre des avis sur les mesures agro-environnementales 2023-2027 en région Occitanie. Des dates de retards de fauches et soutien au pâturage peuvent être contre-productifs pour les papillons.

**Corse** : Un document a été rédigé en 2020 par l'Office de l'environnement Corse avec un état des lieux intéressant. En revanche, plusieurs points dans les fiches actions n'étaient pas en accord avec les attentes de la Dreal (transmission des données au SINP, animation du réseau Corse, utilisation des MAEC pour conserver les espaces naturels). Le plan a été présenté en CSRPN en tant que plan territorial d'actions et validé, mais a été rejeté en tant que document régional d'actions.

**Wallonie** : Révision de la liste rouge en cours, la précédente datait de 2007. Les espèces Natura 2000 sont suivies et bénéficient de restauration d'habitats, telles que le Cuivré de la bistorte avec les plus grosses populations d'Europe occidentale. Le life Connexion, le long de la frontière française, permet d'augmenter le réseau d'habitats pour cette espèce. Il reste trois populations de Damier de la succise en Wallonie, qui bénéficient d'actions de conservation. La Lucine bénéficiera d'un plan d'actions dans le domaine biogéographique où elle est encore présente.

Trois régions supplémentaires ont validé leur plan de déclinaison du PNA en Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ([Nouvelle-Aquitaine](#), [Pays de la Loire](#) et [Île-de-France](#)). Trois structures régionales sont en cours de rédaction de leur plan, trois autres sont en discussion pour identifier les opérateurs régionaux et leurs rôles. La Dreal de Corse n'a pas identifié de structure pour rédiger la déclinaison pour son territoire. Dans le cadre du projet de création d'un **indicateur de disparition départementale des papillons de jour**, demandé par l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), les experts régionaux des papillons ont été sollicités. Ils ont pu vérifier les données de l'INPN par territoire et en sont remerciés.

Une réponse à l'appel à projet Mobiodiv'Restauration de 2021 a été réalisé par l'animation nationale en collaboration avec Laurence DESPRÉS du Laboratoire d'Écologie Alpine (LECA). Le projet devait permettre d'identifier les facteurs paysagers qui favorisent ou limitent la dispersion entre populations. Le projet n'ayant pas été retenu, les **analyses génétiques ont tout de même été réalisées**, les premiers résultats sont présentés.

L'animation du Sterf (Suivi temporel des rhopalocères de France) a été reprise par l'Opie, soutenu par le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) et les Réserves naturelles de France (RNF). Le [compte-rendu](#) du 1<sup>er</sup> atelier participatif sur le sujet est disponible, il a permis d'identifier les **lacunes et objectifs** à atteindre pour réussir **l'animation du programme**. Un onglet dédié aux actualités du [Sterf](#) a été créée sur le site du PNA. Les ateliers visio-thématiques du PNA proposés au Copil précédent ont été lancés, avec pour premier sujet : les **suivis, analyses et l'écologie de *Chazara briseis***, le [compte-rendu](#) est disponible. L'animation nationale a également participé à l'organisation du **séminaire Alpin** qui a eu lieu à Grenoble, les 13 et 14 décembre 2021. L'animation nationale a présenté les actions du PNA lors de nombreux événements nationaux et régionaux (congrès UICN mondial de la nature, Symposium européen, assises nationales de la biodiversité, congrès des CEN). **Trois vidéos** sur des espèces du PNA ont été publiées en 2021 sur la [chaîne YouTube de l'Opie](#), **cinq vidéos** sont prêtes à être publiées en 2022. Une première [lettre d'information](#) sur le PNA a été envoyée au réseau d'acteurs en octobre 2021.

### Bilan du Copil précédent

- ▶ Vous pouvez toujours transmettre à l'animatrice nationale ([gaelle.sobczyk-moran@insectes.org](mailto:gaelle.sobczyk-moran@insectes.org)) le contact de la personne en charge de communication de votre structure.
- ▶ Vous pouvez toujours nous indiquer si vous avez connaissance d'une réintroduction passée d'individus d'Apollon en France (informations nécessaires pour comprendre les résultats des analyses génétiques du projet Apollon).
- ▶ **Les opérateurs régionaux ont été contactés pour valider les données utilisées pour calculer l'indicateur de disparition départementale des papillons de jour de leur département.**
- ▶ **Les créneaux réguliers d'échanges sur les projets PNA ont bien débuté en 2021, ce sont les ateliers visio-thématiques du PNA. Pour proposer un sujet d'intérêt cliquez [ici](#).**

### Échanges & remarques

Adrien SIMON, à propos de la vidéo sur l'Apollon, se demande s'il serait possible que la carte des projections réalisée prenne en compte la disponibilité en habitat, la présence des plantes-

hôtes et uniquement des conditions climatiques. D'après la carte, nous pourrions imaginer que l'Apollon pourrait s'établir dans toute la moitié Nord de la France, cela montre une disponibilité future en habitats biaisée et trompeuse en considérant uniquement les projections de températures.

Gaëlle SOBCZYK-MORAN répond que les chercheurs n'ont pris en compte que les données climatiques pour leurs calculs, ce sont les modèles qui sont intégrés de cette manière. Cette carte ne sera pas reprise en dehors du film et la remarque sera transmise aux chercheurs qui réalisent les modélisations.

► **Les chercheurs ayant réalisé les modélisations seront informés de l'importance de ne pas utiliser uniquement le facteur climatique pour leurs calculs.**

### **Bilan du séminaire Alpin**

 p. 33

Jean-Marc SALLES & Gaëlle SOBCZYK-MORAN

Le **séminaire Alpin** s'est déroulé à Grenoble le 14 décembre 2021, environ 50 personnes ont participé. Le séminaire pour les libellules avait eu lieu la veille pour faciliter le déplacement des experts entomologistes. Des présentations techniques ont eu lieu lors de la matinée, suivies de retours d'expériences et d'une table ronde pour favoriser les échanges. L'objectif était de répondre à l'action n°8 du PNA : « **mettre en place les réseaux d'acteurs suprarégionaux** (échelle massifs et bassins) » en réunissant des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au programme : les **études génétiques** du Massif Alpin, les **différents protocoles** utilisés pour suivre les papillons, la **conservation** du Nacré de la canneberge en Haute-Savoie, le **suivi sur 20 ans d'une population de Fadet des laïches** en Chautagne et la **restauration de zones humides** menacées dans l'Ain. Lors du tour de table, il a été question d'outils réglementaires existants pour protéger les sites (APPB, stratégie aires protégées), d'outils pour la mise en gestion de sites (MAEC, ORE, PSE) et d'outils de communication, il est nécessaire de mieux communiquer sur les actions réalisées et de favoriser les liens entre PNA. Un intérêt pour **sensibiliser le grand public** a été souligné, une **mallette pédagogique sur le PNA** sera élaborée au niveau national pour répondre à ce besoin.

Il est encouragé de réaliser un **séminaire par massif et par bassin**, en présentiel, l'organisation peut être accompagnée par l'animation nationale et la Dreal coordinatrice du PNA. Monter des **groupes de travail inter-régionaux sur des espèces** en particulier est encouragé pour harmoniser les suivis, bénéficier des retours d'expériences de chaque structure, toujours soutenus par l'animation nationale du PNA.

► **Pour organiser un séminaire inter-régional, vous pouvez vous rapprocher de [gaille.sobczyk-moran@insectes.org](mailto:gaille.sobczyk-moran@insectes.org) pour l'informer de cette volonté ou être accompagné dans la démarche.**

► **Une mallette pédagogique sur le PNA Papillons de jour sera réalisée en 2022 et 2023 en concertation avec les acteurs régionaux pour répondre à leurs attentes.**

(il est conseillé de suivre ce résumé de présentation avec le diaporama, pour mieux comprendre la méthodologie présentée)  
Alexia MONSAVOIR

L'indicateur est réalisé avec l'ONB (observatoire national de la biodiversité) et l'Opie. Le but est d'obtenir des chiffres parlant concernant la disparition des papillons de jour. Les données sont des données d'observations d'individus identifiés à l'espèce associées à un département. On note, pour chaque espèce, lorsqu'elle a été observée pour la première fois et la dernière fois dans chaque département. 5 statuts peuvent être attribués aux espèces :

- Non revue depuis longtemps : l'espèce n'a pas été observée depuis la période de référence, entre 1900 et 2000.
- Non revue : l'espèce n'a pas été observée pendant la période d'étude, entre 2000 et 2020.
- Présente : l'espèce a été observée pendant la période d'étude, entre 2000 et 2020.
- Découverte : l'espèce a été observée pendant la période d'étude et n'avait pas été observée avant celle-ci (avant 2000).
- Découverte non considérée : l'espèce a été observée après la période d'étude, donc après 2020.

Après attribution automatique des statuts ci-dessus, les experts régionaux ont été sollicités pour les vérifier et sont remerciés. **8% des lignes ont pu être corrigées grâce aux vérifications.**

Principaux résultats : depuis 2000,

- 140 espèces ont perdu plus de départements qu'elles n'en ont gagné.
- 78 espèces ont gagné plus de départements qu'elles n'en ont perdu.
- Les départements ont perdu en moyenne 12 espèces de papillons de jour.
- 2 espèces de papillons de jour sur 3 ont disparu d'au moins un département depuis 2000.

Le tableau des espèces ayant perdu le plus de départements est disponible dans la présentation avec un pourcentage de disparition, cela permettra d'alerter sur les espèces les plus menacées.

L'heure est à la réflexion sur la communication pour valoriser ce travail. Un article est en cours de rédaction pour être proposé à **Naturae**.

### Échanges & remarques

Bastien MOREIRA-PELLET propose de présenter les résultats de manière plus symétrique, telle que la méthode est présentée. Cela permettra d'avoir en face à face les gains et pertes d'espèces par département. Les résultats présentés sont déjà orientés et choisis. Il ne faut pas mélanger ce travail hyper précis scientifique et la vulgarisation que l'on réalise après publication d'un article scientifique.

Alexia MONSAVOIR répond que le résultat se veut orienté vers le grand public, c'est la volonté de l'ONB de montrer les problèmes de disparition d'espèces. Le chiffre : « 3 espèces de papillons de jour sur 5 ont disparu d'au moins un département depuis 2000 » n'est pas une conclusion définitive. Ce résultat doit interpeller et entraîner une réflexion pour aller creuser le reste des résultats, le détail et la méthode.

Xavier HOUARD ajoute que le travail est très carré et scientifique, il a deux objectifs : parler au grand public et réaliser un travail en commun entre les experts lépidoptéristes pour disposer d'une base de données qui observe les pertes et gains départementaux des espèces de papillons de jour. Le déclin généralisé des insectes était prouvé dans de nombreuses

publications, mais en France, malgré la disponibilité des données, il n'y avait pas d'indicateur de disparition des insectes. L'ONB a donc souhaité palier à ce manque et a contacté l'Opie pour ce projet.

Johannic CHEVREAU s'interroge sur le pas de temps de disparition des espèces. En effet, des espèces disparues il y a un siècle ressortent au même titre que les espèces qui disparaissent en ce moment. Des données historiques erratiques reflètent une perte d'espèces il y a un siècle, alors que la population n'était pas toujours établie. Il souhaite savoir pourquoi le Sterf était mis en avant dans les perspectives de la présentation.

Xavier HOUARD précise que toutes les observations sont datées et que cette information pourra être utilisée pour identifier les périodes charnières où des « lots d'espèces » par département n'ont plus été vues. Ou encore, si une espèce a disparu de plusieurs départements durant la même période, cela sera intégré à la discussion des résultats de l'article.

Cette réflexion est en cours mais non présentée ici. Lors de la rédaction de l'article l'équipe du projet va réfléchir avec les experts déjà sollicités sur les périodes et les causes de disparition des espèces.

En ce qui concerne le Sterf, il permettra de connaître plus précisément les tendances des populations, l'indicateur est élaboré aujourd'hui avec les données disponibles qui sont non protocolées. Avec les données protocolées issues de suivis eBMS, Sterf... il sera possible, à l'avenir, d'être de plus en plus précis sur cet indicateur, c'est un fort enjeu à suivre.

Pascal DUPONT souligne ce gros travail collectif réalisé et se demande comment sont renseignées les dates. Puisque la connaissance évolue, de nouvelles premières observations d'espèces dans des départements issues d'anciennes références pourraient modifier les résultats. Il indique que Patrinat peut pérenniser le fichier et continuer à l'alimenter. Il faudra travailler sur les causes des gains de présences départementales : amélioration de connaissances, augmentation de la pression d'échantillonnage peuvent refléter une découverte de l'espèce sur une période, alors que l'espèce était déjà présente, les effets du changement climatique peuvent également expliquer certains gains de départements. Il faudra se concentrer sur la difficulté d'identification de certaines espèces, celles-ci ne seront peut-être plus présentes selon la méthodologie, parce que non identifiées par les non-spécialistes et donc peu de données existeront pour ces espèces.

Alexia MONSAVOIR répond que le fichier sera à 100% disponible, tous les fichiers Excel et les données triées et validées seront transmises à tous sur la plateforme de l'ONB. Elle ajoute que c'est la donnée année qui a été retenue. Le travail de causes du gain de certaines espèces dans des départements a été réfléchi avec les experts régionaux. Parfois, il a été décidé que l'espèce était certainement présente avant 2000 malgré une première observation après 2000. Les statuts ont pu être modifiés.

Xavier HOUARD ajoute que c'est l'OFB qui finance ce travail et cela permettra de continuer le nettoyage, la mise à jour des données. Potentiellement, un site collaboratif pourrait être proposé et mis très régulièrement à jour, en lien avec les bases de données nationales. Une association telle que Oreina aurait la possibilité d'accueillir cet observatoire de disparitions et gains départementaux et de le faire vivre via la plateforme Artemisiae par exemple, tout ceci est à réfléchir ensemble.

Pierre-Yves GOURVIL ajoute que dans le Lot-et-Garonne, le Gers et les Landes il existe très peu de données historiques avant 1980, les gains sont donc très nombreux. Il sera donc important de prêter attention à la communication sur le sujet, pour que les acteurs ne s'enorgueillissent pas de voir plus d'espèces dans leur département grâce à leur gestion, alors

que cette augmentation est principalement due à l'amélioration de connaissances. Un deuxième travail d'experts lors de la rédaction de l'article pourrait être réalisé pour qu'ils indiquent quels sont les raisons des gains de départements pour chaque espèce.

Philippe GOFFART se demande si le travail a déjà permis d'identifier si c'était de l'amélioration de connaissance ou l'expansion d'espèces méridionales et si on voit des espèces passer d'un département à l'autre.

Xavier termine par indiquer que tous les éléments discutés ici intégreront la discussion de l'article et seront sujet des réflexions à mener avec les experts régionaux lors de cette phase de rédaction. Il faudra objectiver la part des deux phénomènes qui expliquent les gains, encore à travailler.

- ▶ **Les résultats des pertes et gains d'espèces par département devront être présentés symétriquement.**
- ▶ **Les pertes départementales récentes et anciennes devront être présentées séparément.**
- ▶ **Les causes des gains devront être objectivées avec les experts régionaux : amélioration des connaissances, changement climatique et gestion favorable sont les causes possibles.**
- ▶ **Les espèces difficiles à identifier pour les non-experts lépidoptéristes devront être traitées différemment, une perte de présence départementale pourrait être due à un manque d'identification de l'espèce.**
- ▶ **À terme, un site collaboratif pourrait être créé pour avoir aux accès aux données et aux cartes de façon dynamique.**

Concernant l'indicateur papillons, les vérifications des données et intégration des bases de données se poursuivront en 2022, avec la sollicitation des experts régionaux pour travailler sur l'article. Celui-ci sera soumis en 2023 à la revue *Naturae*. Il est souhaité de publier l'indicateur sur le site de l'ONB en 2022. Un article sur la [conservation du Mercure \(\*Arethusana arethusana\*\)](#) est paru au tout début de l'année 2022 dans cette même revue et montre un exemple de valorisation des études à réaliser. En effet, il est encouragé de publier sous ce format les études réalisées dans le cadre des PRA.

Il est acté que **3 ateliers visio-thématiques par an** seront organisés hors saison de terrain avec des comptes-rendus simplifiés et utilisables par le plus grand nombre.

L'atelier sur les **protocoles et analyses des suivis des papillons de jour** a eu lieu le 8 avril 2022, un replay est disponible sur demande, en attendant la rédaction du compte-rendu (gaelle.sobczyk-moran@insectes.org).

Il est prévu de débiter la **rédaction du cahier technique de gestion conservatoire en faveur des papillons de jour** en 2022, en se concentrant sur un milieu à gérer en le choisissant pour sujet d'un atelier thématique.

La [lettre d'information du PNA Papillons de jour](#) sera publiée tous les 4 mois environ, informant des actualités du PNA, des courts-métrages publiés, des déclinaisons validées en CSRPN, de l'avancée sur l'animation du Sterf.

L'animation nationale du PNA soutiendra l'animation du [programme Sterf](#), avec des rédactions de rapports, de documents de communication, l'organisation d'ateliers...

Lors de plusieurs échanges et réunions, il a été mentionné le besoin d'avoir une **mallette pédagogique** pour parler du PNA au grand public et proposer des actions en faveur des papillons de jour. En 2022, il est prévu de réaliser collectivement des fiches expliquant le PNA en fonction des acteurs qui souhaitent l'expliquer et leur cible. Les opérateurs seront contactés à ce sujet.

**Deux vidéos** seront tournées en 2022, sur le Cuivré des marais et sur l'Hermitte durant l'été, lorsque les papillons émergeront. **Trois vidéos** sont en cours de montage et portent sur l'Azuré du serpolet, l'Azuré des mouillères et le Fadet des laïches.

Les **ressources régionales seront recensées** en 2022, celles qui sont diffusables pourront être déposées sur le site du PNA ou renvoyées vers les sites régionaux.

L'animation nationale poursuit l'accompagnement de la **rédaction des déclinaisons régionales** et propose son soutien, relectures aux régions qui élabore leur PRA en ce moment. L'animatrice nationale rappelle qu'elle peut se déplacer en région et est disponible pour ce travail.

Les outils du PNA sont listés : [6 vidéos de sensibilisation](#) sont disponibles, l'onglet [ressources](#) du site PNA propose 88 ressources au 20/05/2022.

### Échanges & remarques

Pierre-Yves GOURVIL rappelle que l'année précédente il avait été mentionné que le PNA pouvait porter des actions transrégionales d'amélioration de connaissances ou de restauration pour des espèces PNA. Il se demande si c'est prévu et si des projets sont envisagés, notamment sur l'étude génétique des populations d'Apollon.

Gaëlle SOBCZYK-MORAN indique qu'il n'est pas prévu de déposer à nouveau la demande de financement sur le projet Apollon, mais qu'une autre stratégie de financement est élaborée. Une demande de financement par la Dreal pour analyser les échantillons régionaux collectés sera réalisée si le financement national de la Dreal coordinatrice est refusé. Si d'autres projets sont envisagés, l'animation nationale du PNA est disposée à participer aux montages de projet pour répondre aux appels à projets et à réaliser des demandes de financements.

Jean-Marc SALLES propose de réaliser une vidéo multi-espèces pour témoigner de l'évolution des populations de papillons et souligner la disparition des papillons en utilisant l'indicateur, une fois qu'il aura été réalisé. Insérer des times laps dans la vidéo montrant les cartes de disparitions départementales, permettra de sensibiliser le grand public au phénomène massif de disparition. L'exemple des vidéos Patrinat réalisées pour le Tour de France sont intéressantes et il serait possible de s'en inspirer, voire de collaborer dans la réalisation et le financement de cet outil de communication.

Pascal DUPONT peut imaginer cet appui dans le cadre du PNA pour la réalisation et le financement d'une vidéo et en discutera avec ses supérieurs. Pour la visualisation des cartes, une vidéo temporelle, comme sur le site de l'Atlas dynamique des odonates serait très intéressante pour montrer les résultats de l'indicateur papillons. Il se demande quel milieu est sélectionné pour débiter la rédaction du cahier technique de gestion conservatoire. Les milieux qui semblent les plus complexes sont les pelouses, il partage une référence d'ouvrage datant de 2010 dont le réseau pourrait s'inspirer pour rédiger le cahier technique de gestion conservatoire : « [A resource-based habitat view for conservation. Butterflies in the British landscape.](#) » Roger L. H. Dennis. Il renseigne sur les méta-populations, les connectivités...

- ▶ **Trois ateliers visio-thématiques par an seront organisés par l'animation nationale sur des sujets choisis en concertation avec le réseau d'acteurs du PNA. Un atelier portera certainement sur la gestion d'un milieu d'intérêt pour un cortège de papillons de jour**
- ▶ **L'animation nationale peut accompagner des structures pour répondre à des appels à projets, pour déposer des dossiers de financements, n'hésitez pas à contacter gaelle.sobczyk-moran@insectes.org**
- ▶ **La réalisation d'une vidéo multi-espèces est proposée en s'inspirant des courts-métrages réalisés par Patrinat pour le Tour de France**
- ▶ **Une mallette pédagogique sur les papillons du PNA sera réalisée en 2022 et 2023**

La [déclinaison Nouvelle-Aquitaine](#) a été validée en CSRPN en juin 2021. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est la structure référente du PRA, un fonctionnement territorialisé a été conservé, avec le SEL Limousin et Poitou-Charentes Nature. Sont organisés, par chaque structure référente d'une ancienne région, des **comités techniques territoriaux** avec les structures locales réalisant des actions dans ces anciennes régions. Les programmes d'actions sont étudiés lors de ces comités, puis, se réunit le comité de pilotage à l'échelle régionale, avec les trois structures référentes et les financeurs pour valider les actions. Enfin, un comité de financement annuel permet de valider le financement des actions avec eux et la structure coordinatrice (CEN Nouvelle-Aquitaine).

**Un dépôt unique de dossier de financement** est élaboré sous forme d'une convention financière entre les 3 structures référentes. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est le coordinateur qui gère le financement avec PCN et la SEL en sous-traitants pour alléger leurs tâches administratives. Pour 2022, 105 000 € ont été demandés pour réaliser toutes les actions en Nouvelle-Aquitaine (50 % FEDER, 30 % Agence de l'eau Adour-Garonne et 20% Dreal). L'agence de l'eau finance depuis 2017 30% des actions du PRA, tant que 30% des actions sont en faveur d'espèces de zones humides. Le PNA permet de demander d'autres financements issus d'appels à projet (Mobiodiv'Restauration, Dreal : suivis scientifiques des sites Natura 2000). Grâce à cette **mutualisation régionale** des protocoles et rendus, **les réponses aux AAP sont plus facilement acceptées.**

Le PRA est l'outil parfait pour faire du lien, communiquer et harmoniser les actions, il coordonne mais ne met pas les actions en œuvre. Pour permettre l'utilisation de certaines données privées que leurs auteurs ne souhaitent pas verser au SINP, une **base de données privée commune** à toutes les bases régionales est créée sous QGIS pour les seuls besoins du PRA et sera supprimée lorsqu'il sera achevé. Grâce à cette base, les zones à enjeux et à prospecter sont communiquées aux acteurs régionaux. Le PRA Papillons de Nouvelle-Aquitaine se concentre sur les **liens à réaliser avec d'autres PNA.**

#### Échanges & remarques

Pascal DUPONT félicite cette excellente structuration régionale. Il se demande quelles structures ne souhaitent pas diffuser leurs données. Il ajoute qu'il est nécessaire de garder les informations sur le dispositif de collecte (données protocolées, suivis, inventaires...).

Pierre-Yves répond que certaines petites structures qui ont une grande emprise géographique souhaitent conserver l'exclusivité de leurs données, puisque récoltées sur temps bénévole non financé par l'état. Le but de la convention mise en place pour la base de données régionale est de débiter le partage des données, montrer l'intérêt de ce partage, pour qu'un jour les bases territoriales deviennent open data. Les informations du dispositif de collecte restent assez rares, c'est un enjeu du PRA de sensibiliser à l'importance de transmettre ces informations avec le jeu de données.

**► Il est très important de conserver l'information de la méthodologie de collecte de toutes les données dont on dispose et de la renseigner dans les bases de données (opportuniste, inventaire, protocole...).**

## Point technique : autorisations de captures des espèces protégées à l'échelle de la région PACA pour les acteurs

Sonia RICHAUD

Le CEN PACA (Sonia RICHAUD) et la Dreal PACA (Sylvain RIVET) ont travaillé ensemble pour rédiger une demande de dérogation espèces protégées commune à l'ensemble des acteurs susceptibles de capturer les espèces protégées de papillons dans le cadre du PRA. 15 espèces sont protégées, de plus, 2 espèces et 3 sous-espèces sont soumises à avis CNPN. [Cette note](#) est mise à disposition pour les autres régions. Cela encourage les naturalistes à être dans le cadre de la législation. La demande de dérogation est valable pour 3 ans et requiert une forte anticipation, avec des demandes de dérogation sur une liste précise de projets, portant sur toutes les espèces et départements de PACA.

### Échanges & remarques

Pierre-Yves GOURVIL trouve la démarche intéressante et très utile, il indique que les structures dans sa région souhaitent que le PRA rédige une demande de dérogation à l'échelle régionale. Il se demande si ce doit être lié à des projets spécifiques ou si la demande couvre les inventaires opportunistes et si c'est nominatif.

Xavier HOUARD répond que Sonia a fait valoir des autorisations de captures permanentes pour des inventaires permanents pour l'amélioration des connaissances et des autorisations pour des programmes particuliers, de recherche, de prélèvements génétiques... Cela couvre plus de 45 personnes, c'est un modèle qui concerne l'ensemble des cas de figures. La qualité et clarté du dossier ont été soulignées en CNPN. Un bilan annuel des captures réalisées sera fait au CNPN, le coordinateur régional prend la responsabilité des personnes autorisées à capturer.

Pascal DUPONT est intéressé par cette note et s'interroge sur les espèces ciblées et si des structures de maintien du droit ont participé à la réalisation de la note.

Sonia RICHAUD répond que les espèces concernées sont uniquement les papillons de jour et zygènes et que les agents de l'OFB qui réalisent les contrôles prenaient part aux échanges et ont été intégrés à la liste des personnes autorisées à capturer.

Xavier HOUARD indique qu'en Île-de-France, un dossier de demande de dérogation concernant tous les insectes protégés dans cette région associée à la liste des personnes susceptibles de produire des données est déposé tous les 3 ans.

Bastien MOREIRA-PELLET indique que la DRIEAT Île-de-France accorde des dérogations projet par projet et que les agents qui travaillent sur ces dérogations sont peu nombreux et c'est normal. La doctrine en Île-de-France pour les inventaires indique que si la mortalité des espèces est faible et mesurée, la dérogation n'est pas nécessaire. La demande de dérogation ne devrait pas être si accessible pour un si grand nombre de personnes mais rester rare. Il souhaite en discuter avec les services dérogations en Dreal.

Sonia RICHAUD répond qu'en PACA il est nécessaire d'avoir une dérogation espèces protégées même si la mortalité d'un protocole est nulle. Seulement quatre personnes ont eu un avis CNPN pour autorisation de capture pour les espèces CNPN et pour des projets particuliers et non les 45 personnes citées dans la dérogation.

► **La demande de dérogation à l'échelle régionale est très longue à mettre en place (plus d'un an) et nécessite de citer les noms des lépidoptéristes et projets sur lesquelles ils interviendront avec précision.**

► **Un rapport annuel des individus des espèces CNPN capturés devra être réalisé chaque année et transmis au conseil national de protection de la nature.**

Adrien SIMON

Un réseau d'acteurs a été créé en Normandie pour travailler et mener des actions sur les papillons grâce au **Damier de la succise**. En effet, ce papillon inscrit à la liste européenne des espèces à conserver dispose de **statuts qui facilitent la mise en œuvre d'actions**. La [liste rouge des papillons menacés en Normandie](#) a été validée en janvier 2022, le Damier de la succise ne fait pas partie des espèces menacées de la région selon la méthodologie UICN. La tendance est stable pour les populations de cette espèce, les actions menées ces dernières années l'ont fait sortir du statut espèces menacées. Les **observations** de l'espèce se font surtout dans des **sites gérés par le CEN Normandie**.

Dans les années 2000, on manquait de connaissances sur la gestion favorable aux insectes. (pratique de pâturage sur les zones de nids, secteurs de ponte inconnus).

Le pâturage se faisait avec des moutons, le chargement instantané du pâturage était très élevé sur un temps court. En 2007, il a été souhaité de **prendre en compte le Damier de la succise dans la gestion courante des sites**. La publication de Goffart et al. 2001 (une version papier peut vous être envoyée par La Poste) a permis de cerner les besoins du Damier. L'habitat optimum du Damier se retrouve 3 à 4 ans après l'abandon du pâturage bovin. La succise n'était pas présente lorsque le pâturage était ovin. **Des suivis standardisés** ont été mis en place sur les sites normands, l'aire de vol des imagos a été délimitée chaque année et les zones de concentration en nids ont été repérées, pour potentiellement mettre des exclos et les protéger du piétinement. Une **étude CMR** (capture-marquage-recapture) a été lancée en 2011, 3 ans après les premiers changements de gestion, pour mesurer la répartition précise de l'espèce. La population de Damier de la succise a progressé entre 2013 et 2016 sur quatre sites étudiés.

La métropole de Rouen a acheté un coteau calcaire colonisé par le Damier dans le but de conserver la biodiversité de cet habitat. Un **éco-pâturage** y a été mis en place avec une éleveuse, le **CEN** continue son **appui technique et les suivis sur le site**. D'autres coteaux favorables au Damier de la succise ont ensuite fait l'objet de **restauration et d'éco-pâturage** grâce à la métropole de Rouen et la communauté d'agglomération Seine-Eure. Des échecs ont également eu lieu avec des propriétaires privés qui n'ont pas souhaité que le CEN réalise des suivis et/ou gestion sur leur site et des populations ont probablement disparu.

En 2021, la dynamique locale permet d'assurer la **conservation des populations du Damier de la succise** avec des gestions favorables à l'espèce et des projets périphériques assurant des **habitats favorables à la recolonisation**. Les spécialistes sont confiants quant à l'état des populations de l'espèce dans le secteur d'érosion de la vallée de la Seine.

De nombreuses actions sont réalisées en faveur du Damier de la succise grâce à tous les acteurs de la région : PNR Normandie-Maine, GRETIA, les collectivités, le CEN qui s'appuient sur les politiques ENS, Natura 2000...

Le **Damier de la succise** est une espèce qui **réagit positivement aux pratiques de gestion**, des populations recolonisent des habitats favorables. On observe une **forte mobilisation d'une grande diversité d'acteurs en faveur du Damier, puisque l'espèce est de priorité nationale**.

La mobilité de l'espèce laisse espérer des recolonisations et la stabilité des populations est obtenue au prix d'un fort investissement (humain/énergie/financier). Ces résultats

encourageants, ne doivent pas masquer une **érosion généralisée des habitats et populations**. En effet, **34% des espèces de papillons de la région sont menacées ou déjà disparues** ([LR 2022 Papillons de jour de Normandie](#)). L'enjeu de la déclinaison régionale est de se concentrer sur des espèces qui ne bénéficient pas de statuts de protection et de sortir du cadre réglementaire.

### Échanges & remarques

Serge GRESSETTE félicite ce projet dont il avait déjà entendu parler et confirme que les Nymphalidés ont des capacités de colonisation très importantes. Il est intéressé pour recevoir la Liste rouge des papillons de jour de Normandie de 2022.

Philippe GOFFART indique qu'ils ont eu moins de succès en Wallonie, il reste 3 populations. Le pâturage équin fonctionnait bien chez eux. Aujourd'hui, la fauche est réalisée juste après la période de vol du papillon à 8 cm de hauteur, les populations augmentent grâce à cette gestion. Il ajoute que la fauche n'est peut-être pas adaptée aux pentes des côteaux.

Adrien SIMON confirme que la fauche sur coteau n'est pas faisable, mais il suppose que la fauche est réalisée en zones humides du PNR Normandie-Maine.

Julia COMBRUN ajoute que dans le PNR Normandie-Maine, ils mettent en place surtout du pâturage bovin extensif avec du broyage-export sur certains secteurs lorsque la parcelle n'est plus favorable, tous les 10 ans. Ils alternent des années avec et sans pâturage puisque l'habitat du Damier est favorisé par la déprise agricole.

David DEMERGÈS félicite le travail réalisé et indique qu'il est difficile de mettre en place du pâturage ovin en Lorraine puisque ce ne sont plus les pratiques actuelles de pâturage. Les sites en protection voient tout de même un déclin des populations de Damier de la succise. Leurs sites sont isolés les uns des autres et devraient être restaurés, mais au moment de la restauration, l'habitat n'est plus favorable au Damier et il y a un risque de perdre la population. Vu le risque, les travaux de restauration ne sont pas réalisés ou petit à petit par tiers ou moitié de terrain. Il se pose la question d'élever les papillons pour pouvoir les relâcher sur les sites restaurés et ne pas risquer l'extinction.

Philippe GOFFART indique qu'en Allemagne, l'élevage de Damier de la succise a très bien fonctionné, la population a été multiplié par 100 après 3 années. En Belgique les populations seront justement renforcées par réintroduction d'individus élevés en Allemagne.

Adrien SIMON ajoute que les CEN peuvent être coincés par leurs sites qui sont isolés et ne pas pouvoir relier les différentes parcelles qui ne leur appartiennent pas. Il est donc nécessaire de poursuivre la mise en réseau d'acteurs qui possèdent les terrains ou des leviers d'actions pour gérer ces terrains comme les collectivités avec de bons services environnement. Elles ont également les contacts facilités avec les propriétaires privés et propriétaires agricoles pour leur proposer l'éco-pâturage. Le but est d'obtenir un réseau de petits sites espacés d'un kilomètre environ, gérés favorablement pour le Damier de la succise. Cela permet de garder les objectifs de continuités écologiques des trames vertes et bleues. En préalable de ce travail de réseau, un diagnostic des habitats potentiellement favorables aux papillons des coteaux calcaires avait été réalisé pour identifier les espaces à préserver, à gérer et prioriser les secteurs d'intervention. Pour l'instant ils laissent la possibilité de recolonisation naturelle, mais peut-être que plus tard ils réfléchiront à la réintroduction.

Pascal DUPONT se pose la question des différences entre le micro-habitat des adultes et celui des nids. En effet, lorsque l'on regarde les cartographies affichées, il est supposé que les adultes ne se nourrissent pas où les nids sont recensés.

Adrien SIMON répond que l'aire de vol des adultes est plus étendue et large que l'aire de

concentration des nids. Même si le micro-habitat pour le développement des chenilles semble être présent, les nids ne sont pas toujours présents. Il est peut-être plus important de se concentrer sur l'identification du micro-habitat des chenilles et de leur protection. L'adulte est mobile, des individus isolés sont retrouvés assez éloignés des noyaux de populations.

Julian COMBRUN ajoute que les mâles sont plus mobiles que les femelles, confirmé par Adrien SIMON.

Pierre-Yves GOURVIL souhaite ajouter que la zone d'alimentation des adultes est importante à prendre en compte dans les conseils de gestion. En effet, les espaces autour du site conservé par le CEN peuvent être utilisés par les adultes et sont importants. Il se demande si une note technique sur ce retour d'expérience est prévue à la publication. Le Damier n'est pas toujours l'espèce prioritaire pour gérer les pelouses, il y a d'autres enjeux botaniques et l'habitat : « pelouse calcaire » qui peut pâtir du pâturage bovin.

Adrien SIMON ajoute que les côteaux calcaires sont très riches en fleurs et isolés entre zone forestière et zone urbaine, donc toute la zone d'alimentation se cantonne à la pelouse. La modification des pratiques de pâturage en passant de l'ovin au bovin n'a pas été facile. Les botanistes ont pointé le risque sur le cortège floristique. Tout le coteau calcaire n'est donc pas pâturé par des bovins, seulement 25% est pâturé, les 75% restent gérés par pâturage ovin. Au cas par cas, des choix sont faits, un autre site présente des enjeux botaniques avec des espèces de plantes inscrites dans des plans nationaux d'actions (la Violette de Rouen, la Biscutelle de neustrie). Grâce au suivi par CMR et à la carte de répartition floristique, il a été identifié les lieux où préserver le Damier, les lieux où préserver ces plantes. La publication n'est pas programmée pour l'instant, selon ce qui sera acté en termes de valorisation dans la déclinaison régionale du plan papillons, une publication sera peut-être envisagée.

Philippe GOFFART explique qu'en Angleterre, il est préconisé une gestion par pâturage bovin sur les pelouses calcaires, il est considéré que c'est plus bénéfique que le pâturage ovin. Cela n'a pas été accepté par les botanistes en Wallonie pour leurs côteaux calcaires.

Xavier HOUARD ajoute qu'il faut casser les dogmes au sein des structures en s'appuyant sur des publications, échanger sur le sujet avec ses collègues.

Bastien LOUBOUTIN demande des précisions sur les effets du pâturage ovin sur les autres rhopalocères des côteaux calcaires.

Adrien SIMON répond qu'ils se sont concentrés sur le Damier de la succise de 2008 à 2015 pour gérer les sites. Pour compenser ce manque d'informations sur les autres espèces de papillons, ils ont mis en place un Sterf en 2016 pour suivre tout le cortège de papillons sur le site. Le cortège est donc stable depuis 5 ans sur le coteau, une espèce a disparu : *Cinclidia phoebe*, ils n'ont pas d'hypothèse pour expliquer sa disparition. Le facteur climatique peut également influencer les tendances de ces cortèges.

- ▶ La Liste rouge des papillons de jour 2022 de Normandie est disponible [ici](#).
- ▶ La publication des résultats du retour d'expérience n'est pas prévue pour l'instant, plusieurs acteurs du comité de pilotage seraient néanmoins intéressés si une publication était réalisée et priorisée par le futur PRA Normandie.
- ▶ Une réflexion sur l'élevage d'espèces du PNA pour relâcher des individus après restauration de leur habitat est initiée lors des discussions.

(il est conseillé de suivre ce résumé de présentation avec le diaporama, pour mieux comprendre la méthodologie présentée)

David DEMERGÈS

Le projet permettra de mettre en place un **catalogue des stations pour l'utiliser comme outil de stratégie d'intervention** en Grand Est, la méthodologie se rapproche des bilans stationnels des conservatoires botaniques nationaux. Le PRA Grand Est inscrit 30 taxons de priorité régionale pour lesquels un catalogue des stations sera réalisé, selon la rareté régionale d'un taxon et la responsabilité régionale. Le plan sera présenté en CSRPN en octobre 2022. Les données regroupées pour le plan sont hétérogènes au niveau de la précision de l'information (polygone, point, maille) et en types d'informations (imagos, nids, pontes). Toutes ces données sont agrégées pour être restituées à l'échelle d'une station.

Les stations sont tout d'abord décrites : infos statiques (topographie, localisation, créateur, foncier), infos dynamiques (présence/absence de l'espèce, contexte, interventions à prévoir, états de santé...). Pour une station donnée on obtiendra une fiche statique et des états qui seront dynamiques. Un **outil partagé en ligne** sera créé, avec différents niveaux de droits d'accès, des mises à jour régulières. Cela permettra de **prioriser les stations à visiter** pour augmenter les connaissances, ainsi que pour intervenir. Si la méthode fonctionne sur les papillons, il sera possible de l'utiliser sur d'autres familles d'espèces.

Les deux objectifs seront donc d'avoir un catalogue des stations qui **évalue la gestion des sites protégés** (état de stations, appui pour la veille des projets d'aménagement, information aux propriétaires des stations) et une stratégie d'intervention qui indiquera les **stations prioritaires pour l'intervention** (prioriser les actions de terrains, appui pour les collectivités en fournissant les stations à plus forts enjeux sur leur territoire).

*Boloria aquilonaris*, *Lopinga achine* et *Pyrgus cirsii* sont les taxons pour lesquels la méthodologie a été testée lors du [stage de 2021](#), pour créer leur catalogue de stations et stratégies d'intervention. La méthodologie de description du [catalogue de stations est disponible](#) à la consultation pour avis. La station biologique pour une espèce correspond à l'habitat optimal de l'espèce ou à son domaine vital, [ici](#), la station opérationnelle est définie pour plusieurs taxons, c'est la superposition de la zone de reproduction de chaque taxon.

**Quatre catégories de critères** permettront de sélectionner les **stations où intervenir** en priorité : approche territoire (site isolé ou trame en place), biologie-écologie (taille de population, station à proximité, habitat optimal à proximité), qualité de l'habitat (altération, gestion), menaces (contraintes physiques, activités anthropiques). On catégorise trois critères parmi les quatre et on note un dernier élément : la **protection du site** et la **capacité d'intervention**. Les notes attribuées aux critères peuvent être : jaune (S : station normale pour ce critère), orange (SS : station secondaire pour ce critère) ou rouge (SP : station prioritaire pour ce critère).

Enfin, on obtient les stations P : prioritaires, S : secondaires, T : tertiaires, qui sont également triées par niveau de priorité 1, 2 ou 3. De P1 à P3 ce sont les stations à intérêt de conservation fort du PRA. De S à T les stations sont d'intérêt de conservation moins fort pour le PRA.

En 2022, les stations classées en « Prioritaires » seront visitées pour remplir les « [fiches visites de stations](#) ». La déclinaison régionale du Grand Est se concentre cette année sur les grands Satyridés. Le [rapport de stage](#) est également disponible.

### Échanges & remarques

Raphaël VANDEWEGHE félicite ce travail et souhaite intégrer les réunions de travail pour donner des avis et remplir des fiches biologiques, créer les stations en Île-de-France. L'approche fonctionnelle des stations est intéressante et sera utile dans la région.

David DEMERGÈS répond qu'il souhaite que cet outil soit utilisé par tous et que le CEN Lorraine est là pour valider les fiches et administrer l'outil. On souhaite apporter des outils aux gestionnaires pour que les analyses soient automatisées et que les gestionnaires ne sollicitent pas en permanence les compétences techniques des CEN.

Pierre-Yves GOURVIL se réjouit de cette classification avec des terminologies bien définies pour les stations, le fait d'avoir une même démarche au nouveau national. Un groupe de travail à l'échelle nationale serait d'ailleurs très intéressant à organiser, cela intéressera tous les conservatoires. Un gros tri sur les données est à réaliser pour les espèces très mobiles et pour les données opportunistes, en revanche, les espèces très localisées bénéficieront beaucoup de cette méthodologie de priorisation d'intervention.

Bastien MOREIRA-PELLET se demande si la stratégie est d'aller vers les stations qui sont déjà accessibles à la gestion sur les sites protégés et si la priorisation se fait là où il y a le plus de leviers et où il est plus facile d'agir.

David DEMERGÈS répond que tout d'abord il faut répondre aux 3 critères avant de se poser la question de l'accessibilité du site et de sa protection. Les notions de menaces sont déjà prises en compte lors de la caractérisation des critères. Si cela fonctionne bien pour les papillons du PRA, les amphibiens bénéficieront aussi de ces catalogues.

Serge GRESSETTE indique que ce travail est intéressant et fait écho à ce qui est réalisé en Centre-Val de Loire pour prioriser les interventions. Il se demande le temps humain qui est nécessaire pour réaliser ce catalogue pour une espèce et identifier une stratégie d'intervention pour la station fonctionnelle caractérisée. C'est un outil intéressant pour la démarche d'animation territoriale et foncière en région.

David DEMERGÈS estime qu'il a fallu 2 jours de travail pour caractériser les stations fonctionnelles de *Boloria aquilonaris*, temps à potentiellement réduire pour mettre à jour les données chaque année selon le nombre de visites de stations réalisées.

- ▶ **La méthodologie du catalogue des stations des papillons de jour et de stratégie d'intervention est disponible [ici](#), vous pouvez faire vos retours à [gaille.sobczyk-moran@insectes.org](mailto:gaille.sobczyk-moran@insectes.org).**
- ▶ **Le [rapport de stage](#) qui a permis de définir les stations de *Pyrgus cirsii* est disponible.**
- ▶ **Un groupe de travail sur le sujet est proposé d'être organisé, les opérateurs régionaux intéressés par la démarche pourront intégrer les réunions du projet avec les CEN de la région Grand Est qui portent la démarche, réunion prévue courant septembre 2022. Pour participer à la réunion, contactez [gaille.sobczyk-moran@insectes.org](mailto:gaille.sobczyk-moran@insectes.org).**

Xavier HOUARD

La commission européenne a sollicité le Museum national d'Histoire naturelle et l'Opie pour participer à un atelier de discussion sur la conservation des papillons dans la nouvelle stratégie européenne de la biodiversité et représenter la France. L'atelier a été organisé par Butterfly Conservation Europe et la Commission Européenne pour favoriser la prise en compte des papillons dans la stratégie européenne pour la biodiversité. La retransmission est disponible [ici](#). Les objectifs de la stratégie à 2030 sont : la protection juridique d'au moins 30% de la superficie des habitats européens, dont 10% strictement protégés et **l'amélioration de l'état de conservation de 30% des espèces et des habitats qui sont aujourd'hui dans un état défavorable** (passage à un état stable ou augmenté). Les actions n° 9 et 10 du plan national d'actions en faveur des papillons de jour ont été sélectionnées pour être présentées :

- n°9 : Articuler les différentes politiques de la stratégie nationale de la biodiversité (SCAP, TVB) pour les papillons et comment se servir des papillons pour améliorer ces stratégies ;
- n° 10 : Développer un management économique à l'échelle des sites pour améliorer leur état de conservation (pâturage, fauches).

En France, il faut 10 années pour créer une réserve, les résultats seront difficiles à atteindre pour les papillons. Tous les 6 ans un rapportage sera fait à l'Union européenne pour **présenter l'état des populations de papillons de la directive Habitats**. La **structuration du plan en France a été soulignée et valorisée**, les autres pays européens manquent d'échanges en réseau et d'objectifs nationaux, il y a peu de concertation, de collaboration entre départements et régions.

La deuxième matinée d'échanges était réservée pour discuter de quatre pistes d'amélioration des actions de conservation.

1. Améliorer la prise en compte des papillons dans les instruments financiers européens (LIFE, FEDER, FEADER, Interreg...) pour que les papillons puissent bénéficier plus facilement de ces financements.
2. Développer et soutenir les **programmes transfrontaliers d'études et de conservation**, un INTERREG pourrait être mis en œuvre pour sauvegarder l'espèce : *Papilio alexanor*. Un [life Apollo](#) entre l'Autriche, la Pologne et la Tchéquie en faveur de *Parnassius apollo* a été coordonné, malgré le morcellement des populations de cette espèce dans leur pays et différentes langues parlées, le programme est un exemple duquel il faut s'inspirer pour préserver l'espèce.
3. Consolider et coordonner les **dynamiques de suivis des populations** pour objectiver les états de conservation et développer les actions de terrain en participant aux suivis européens eBMS, le Sterf est issu de ce programme et l'alimente.
4. Soutenir la **production de guides pratiques** permettant d'adapter la gestion conservatoire notamment des espèces sténoèces, le dernier guide créée date de 2010 et était très général.

#### Échanges & remarques

Jean-Marc SALLES conclue la journée en constatant une belle dynamique régionale et inter-régionale issue de l'héritage du premier PNA *Maculinea*. Il souligne qu'il faut garder en tête le mot clef du plan qui est « action » et essayer dans la mesure du possible de favoriser les actions de conservation, restauration sur le terrain... Tout en réalisant des campagnes d'amélioration de connaissances lorsque c'est nécessaire pour certaines espèces.

**Jean-Marc SALLES (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et Gaëlle SOBCZYK-MORAN (Opie) remercient les participants pour leurs contributions pour ce troisième comité de pilotage du PNA Papillons de jour.**